

**MAIRIE
DE
CHAPTELAT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers	
en exercice	19
présents	12
votants	16

L'an *deux mille VINGT DEUX*
le 3 octobre 19h30

Le Conseil Municipal de la commune de
CHAPTELAT

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de
Madame Julie LENFANT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal :28/09/2022

Présents :

Julie LENFANT, Alain LAURENT, Marie Yvonne TAMAGNAUD PONTELLO, Sébastien DESERBAIS, Nathalie DUMAINE, Nicolas DECHAUX, Thierry PEYRAT, Laetitia VERGNE, Pascal PARDOUX, Marion RABIET, Caroline LAVIGNE, Christophe BERTRAND.

Absents ayant donné procuration :

Christian PROVOST donne procuration à Alain LAURENT
Christel MASDIEU donne procuration à Nicolas DECHAUX
Katia LAFONT donne procuration à Julie LENFANT
Karine LEONARD donne procuration à Nathalie DUMAINE

Absents :

Philippe LAURENT
Ophélie GREGORIO
Yia MOUA

Secrétaire de séance :

Marion RABIET

VI) b) projet de rénovation énergétique école de CHAPTELAT actualisation de la demande de subventions à la préfecture de la Haute-Vienne pour la DETR 2022 ou tout autre financeur potentiel.

Mme la Maire propose au conseil d'actualiser les demandes de subvention adressées à la Préfecture de la Haute-Vienne pour la DETR 2022-2023, DSIL 2022-2023 ou tout autre financeur potentiel.

Madame le Maire indique aux élus que le Maître d'œuvre architecte ABSIDE, entouré de ses bureaux d'étude, après de nombreuses réunions avec la Mairie, a fait parvenir le dernier APS (Avant-Projet Sommaire). L'APS vous est présenté ci-après avec le plan de financement prévisionnel actualisé.

Rappel des descriptifs des travaux prévus :

- La rénovation thermique du bâtiment comprenant l'isolation des murs, le remplacement de la majorité des menuiseries extérieures, mise en accessibilité du bâtiment (porte d'accès);
- L'abaissement de la hauteur sous plafond comprenant la rénovation de l'éclairage artificiel de l'ensemble du bâtiment ;
- Le renouvellement d'air de certains locaux sera également à revoir/prévoir.

- L'aménagement d'une chaufferie bois fonctionnant aux granulés et de son silo de stockage dans un local existant dans le respect des différentes réglementations qui s'appliquent ;
- La mise en place d'un réseau de chauffage hydraulique dans les zones non équipées ;
- L'amélioration de la régulation du chauffage par départ et par émetteur de chaleur ;
- La réfection de la chaufferie actuelle en incluant la création de nouveaux réseaux de chauffage.
- La création d'un réseau de chaleur alimentant la sous-station de la Mairie située à proximité du groupe scolaire.

Dépenses		DEMANDE DE SUBVENTION			Taux d'aides publiques
		Recettes			
Libellé	Montant H.T.	Libellé	TAUX	Montant H.T.	
1/ISOLATION	600 700,00 €	CTD	20%	120 140,00 €	
		CEE via le SEHV	4%	24 028,00 €	
		DSIL	10%	60 070,00 €	
		DETR	40%	240 280,00 €	
		Part communale	26%	156 182,00 €	74%
1/TOTAL ISOLATION	600 700,00 €	TOTAL	100%	600 700,00 €	
2/Chaufferie réseau chaleur école et mairie	173 300,00 €	CTD	20%	34 660,00 €	
		DETR	25%	43 325,00 €	
		SEHV fonds chaleur ADEME Europe	29%	50 257,00 €	
		Part communale	26%	45 058,00 €	74%
2/CHAUFFERIE	173 300,00 €	TOTAL	100%	173 300,00 €	
TOTAL général 1/ et 2/				774 000,00 €	
3/ MO+ Diag., * répartie par le CG87 en % entre la partie 1 isolation (74%) et partie 3 chaufferie (26%) ABSIDE: 69 660€ (9%) + Autres études: 46 440€ (6%)	116 100,00 €	Subvention Conseil Général (CTD)*	20%	23 220,00 €	
		DSIL	14%	16 254,00 €	
		DETR	40%	46 440,00 €	
		Part communale	26%	30 186,00 €	74%
		3/TOTAL MO	116 100,00 €	TOTAL	100%
TOTAL GENERAL	601 500,00 €	Subvention Conseil Général (CTD)		178 020,00 €	
		DETR		330 045,00 €	
		DSIL		76 324,00 €	
		CEE via le SEHV		24 028,00 €	
		SEHV fonds chaleur ADEME Europe		50 257,00 €	
		Part communale		256 776,52 €	
TOTAL GENERAL HT	890 100,00 €	TOTAL		890 100,00 €	
TOTAL GENERAL TTC	1 185 122,88 €				

Madame la Maire demande au conseil de l'autoriser à déposer la demande auprès de Madame la Préfète de la Haute-Vienne pour la DETR, DSIL ou tout autre financeur potentiel (SEHV 87, ADEME, Fonds Chaleur, Fonds européens...) pour le dossier ci-dessous énuméré :

- **Rénovation énergétique du groupe scolaire et installation d'une chaufferie bois avec un réseau de chaleur pour le compte de la commune de Chaptelat pour un montant prévisionnel de 890 100 € HT.**
- A titre indicatif : subventions **minimum** demandées : DETR 40%.

Madame la Maire demande au conseil :

1/ L'autorisation de lancer cette opération et déposer cette demande de subvention ci-dessus énoncée auprès de Madame la Préfète de la Haute-Vienne pour la DETR, DSIL ou tout autre financeur potentiel

2/ D'inscrire les sommes nécessaires au budget

3/ d'autoriser Mme la maire à signer tout document nécessaire à l'avancement du projet.

VOTE : **Présents : 12 Procurations : 4**

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est **ADOPTÉE** à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme

En mairie le :

Madame la Maire

